

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230464

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation : 19 avril 2023  
Date d'affichage : 19 avril 2023

MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42  
En exercice : 42  
Présents : 30  
Votants : 36

M. BORDEAU Christian  
M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. CHERON Michel  
M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe  
M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora  
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien  
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice  
Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc  
Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b>	<b>MAISONNETTES DU LAC</b> <b>VENTE</b>
----------------	--

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Messieurs LEMEUNIER Anthony et Kévin souhaitent acquérir la parcelle n°88 de la Section ZO d'une contenance de 16 929 m<sup>2</sup> et la parcelle n°91 de la Section ZO d'une contenance de 583 m<sup>2</sup> situées à Lavaré Lieu- dit « Les Bouleaux ».

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de ces parcelles. Le prix de vente est estimé à 390 000 €, le montant de la vente sera de 320 000 €.

Monsieur le Président rappelle que l'agence Marteau a été mandatée pour la vente des maisonnettes du Lac pour un montant de 19 050 € de frais d'agence.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la vente des parcelles situées Lieu- dit « Les Bouleaux » à Lavaré, cadastrées Section ZO parcelle n°88 de 16 929 m<sup>2</sup> et ZO parcelle n°91 de 583 m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 17 512 m<sup>2</sup> au prix de 320 000 €, en faveur de Messieurs LEMEUNIER Anthony et Kévin, en l'étude notariale de Maître FOURNIER Jérôme à Le Mans.
- De préciser que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


- **ACCEPTÉ** la vente des parcelles situées Lieu-dit « Les Bouleaux » à Lavaré, cadastrées Section ZO parcelle n°88 de 16929 m<sup>2</sup> et ZO parcelle n°91 de 583 m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 17 512 m<sup>2</sup> au prix de 320 000 €, en faveur de Messieurs LEMEUNIER Anthony et Kévin, en l'étude notariale de Maître FOURNIER Jérôme à Le Mans.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

  
**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS